



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 235 – 27/10/2025

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 27/10/2025 et le 27/10/2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 27/10/2025.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

DÉLÉGATION de SIGNATURE

Abroge les délégations précédemment accordées

La comptable, responsable de la Trésorerie spécialisée des établissements hospitaliers de Sarreguemines suivant arrêté de la Ministre chargée des Comptes publics du 01/09/2025 fixant la date d'installation du comptable entrant au 1^{er} octobre 2025 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation générale est donnée, aux collaborateurs désignés ci-après, à l'effet :

- d'opérer les recettes et les dépenses,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues,
- d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
- de signer récépissés, quittances et décharges,
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et ester en justice
- de signer tous actes d'administration et de gestion de la trésorerie.

Nom et prénom

Marie-Laure SCOPEL
Murielle NIEDERLENDER
Elodie TIMUR
Véronique PRIMERANO
Fabienne GUIRONNET
Norbert BALAZS
Emmanuel TRIMBOUR

Grade

INSPECTRICE
INSPECTRICE
INSPECTRICE
CONTROLEUSE PRINCIPALE
CONTROLEUSE PRINCIPALE
CONTROLEUR
CONTROLEUR

Article 2 : Pour l'action en recouvrement, délégation spéciale est donnée, à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

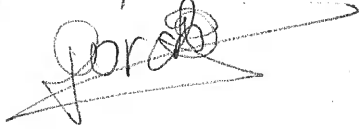
Nom et prénom	Grade	Durée maximale des délais de paiement *	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé*
Fabienne GUIRONNET	Contrôleur principal	néant	5000 EUROS
Marie-Christine CAVATZ	Agent administratif principal	néant	2000 EUROS
Véronique WITTMANN	Agent administratif principal	néant	2000 EUROS

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade	Actes autorisés *
Fabienne GUIRONNET	Contrôleur principal	TOUT ACTE ET DECLARATION DE CREANCE (sauf actions en justice) inférieur à 20000 euros
Marie-Christine CAVATZ	Agent administratif principal	TOUT ACTE SAUF VENTE inférieur à 10000 euros (sauf actions en justice)
Véronique WITTMANN	Agent administratif principal	TOUT ACTE SAUF VENTE inférieur à 10000 euros (sauf actions en justice)

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

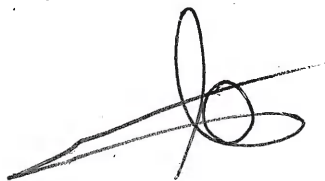
A Sarreguemines le 1^{er} octobre 2025

Le mandant, Laetitia DORCKEL-ALTMAYER Comptable de la Trésorerie des établissements hospitaliers de SARREGUEMINES
« Bon pour pouvoir » Bon pour pouvoir  Laetitia DORCKEL-ALTMAYER Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques de classe normale

Les mandataires,

« Bon pour acceptation »

Bon pour acceptation

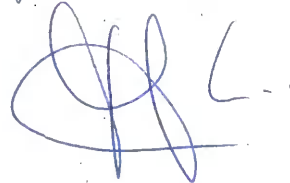


Marie-Laure SCOPEL

Les mandataires,

« Bon pour acceptation »

Bon pour acceptation



Murielle NIEDERLENDER

Les mandataires,

« Bon pour acceptation »

bon pour acceptation

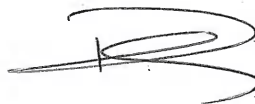


Elodie TIMUR

Les mandataires,

« Bon pour acceptation »

« Bon pour acceptation »

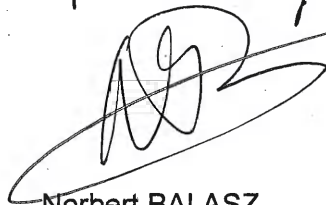


Véronique PRIMERANO

Les mandataires,

« Bon pour acceptation »

« Bon pour acceptation »



Norbert BALASZ

Les mandataires,

« Bon pour acceptation »

Bon pour acceptation

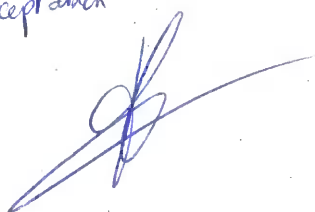


Emmanuel TRIMBOUR

Les mandataires,

« Bon pour acceptation »

"Bon pour acceptation"



Fabienne GUIRONNET

Les mandataires,

« Bon pour acceptation »

"Bon pour acceptation"



Marie Christine CAVATZ

Les mandataires,

« Bon pour acceptation »

"Bon pour acceptation"



Véronique WITTMANN

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1
Tél. 03 87 34 87 34

Contact : pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle